

35 BUDGET PREVISIONNEL ¹

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location ^(a)	150	Autofinancement	
Frais de transport ^(b)		Participation des personnes ^(d)	
Boissons et alimentation	350	Repas adulte 10x30	300
		« « « enfant 5x8	40
		Autres financements	
Achat de fournitures ^(c)	80		
Assurance	18		
Tracts, affiches	250		
		Aide demandée au PIC	500
Taxes (SACEM)			
Divers	50		
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	
Sous-total des dépenses engagées			
Financement d'un autre projet ^(e)			
Total	865	Total	840

¹ Ne pas inscrire les centimes

² Joindre impérativement les devis

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET Fait à : ...Roubaix.....Date :

040719

M. Jola

mme Leveuf

D. Jola